



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

IA-IPR

Référence

Dossier suivi par

Téléphone
05 36 25 72 14/15/16

Fax
05 36 25 72 11

Mél.
ipr@ac-toulouse.fr

75 rue Saint Roch
31400 Toulouse

Toulouse, le 20 septembre 2017

Laurence Ciclaire

Sophie David

Anne Faurie-Herbert

Franck Luchez,

Marie Saint-Michel

IA-IPR de lettres,

Michel Cano Hernandez, chargé de mission
d'inspection

A

Mesdames et messieurs les professeurs de lettres
S/c de Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2017 de l'inspection pédagogique régionale de lettres.

Chers collègues,

L'équipe des IA-IPR de lettres vous souhaite une excellente rentrée 2017. A la suite d'une création de poste, nous accueillons cette année monsieur Franck Luchez, IA-IPR.

Nous souhaitons la bienvenue aux collègues qui font leur entrée dans l'académie de Toulouse, ainsi qu'aux collègues stagiaires. Nous remercions les professeurs qui ont accepté les fonctions de tuteurs et nous engageons l'ensemble des équipes de lettres à faire le meilleur accueil à leurs nouveaux collègues, en ayant à cœur de les accompagner collectivement dans la construction de leurs pratiques professionnelles.

Dans une dynamique de cohérence, cette lettre s'organise en deux temps : l'un reprend un encart commun à l'ensemble des IA-IPR, l'autre porte de manière spécifique sur l'enseignement du français, des LCA et des lettres.

1 – ENCART COMMUN AUX IA-IPR :

Pour la rentrée 2017, le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse engage les équipes pédagogiques et éducatives à se mobiliser tout particulièrement sur les priorités suivantes :

-l'inscription de l'action des équipes dans **les valeurs de la République** pour construire une école bienveillante, attentive aux besoins de tous les élèves, plus juste et qui favorise la réussite de chacun ;



-la poursuite de **la mise en œuvre des programmes du collège en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. Les enseignants et les équipes disposent, à cette fin, de documents d'accompagnement publiés sur Eduscol;

2/6

-la poursuite de la **mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation**, avec une attention toute particulière portée à la valorisation des réussites des élèves, la mise en avant des progrès réalisés et les moyens d'y parvenir. Un travail collégial des évaluateurs, la clarté de la communication avec les familles sont nécessaires à cet effet. Le développement d'une culture commune de l'évaluation est l'occasion pour les équipes de prendre la mesure de leur action dans le cadre de leur établissement. Enfin, des évaluations nationales des acquis des élèves en mathématiques et en français sont prévues en classe de sixième à partir du mois de novembre 2017.

-l'instauration du programme « **devoirs faits** ». Ce dispositif d'aide aux devoirs dans le cadre d'études dirigées s'adresse aux élèves volontaires de collège et débutera au plus tard en novembre. Les IA IPR engagent les équipes pédagogiques et éducatives à se mobiliser pour accompagner les élèves dans ce temps d'étude organisé dans l'établissement en dehors des heures de classe. Ils soulignent à cette occasion l'importance pour l'ensemble des professeurs de réfléchir tout particulièrement à l'articulation du travail en classe et du travail hors la classe.

-la poursuite de la mise en œuvre de **modalités d'enseignement diversifiées** (démarche de projet, différenciation pédagogique, travail collaboratif) dans le cadre des enseignements disciplinaires, de l'accompagnement personnalisé, des enseignements pratiques interdisciplinaires au collège, des travaux personnels encadrés et des enseignements d'exploration au lycée.

L'aménagement de la réforme du collège prévoit des modifications en ce qui concerne l'organisation des EPI : ils sont désormais ouverts dès la sixième et les huit thématiques précédemment fixées disparaissent pour laisser plus de liberté aux équipes pédagogiques. En outre, pour plus de souplesse, les quatre heures hebdomadaires dévolues aux enseignements complémentaires peuvent être attribuées soit aux EPI, soit à l'Accompagnement Personnalisé, soit aux deux. Un seul impératif à respecter : à l'issue du cycle 4, tout élève doit avoir bénéficié de chacune des formes d'enseignements complémentaires : EPI et Accompagnement Personnalisé.

-la contribution des disciplines à l'ensemble des **quatre parcours éducatifs** ([parcours avenir](#), [parcours citoyen](#), [parcours d'éducation artistique et culturelle](#), [parcours éducatif de santé](#)). Ces parcours, ainsi que le [parcours d'excellence](#) concernant les élèves des établissements classés en éducation prioritaire, sont portés par l'ensemble des équipes éducatives de l'établissement, en lien avec des partenaires extérieurs. Ils permettent la mise en cohérence entre les projets menés dans et hors la classe et favorisent "la continuité de l'école à l'enseignement supérieur" (projet académique 2014-2017, axe 2).

-la prise en compte des **ressources numériques** mises à disposition notamment via le [portail Eduscol](#) et les usages pédagogiques du [numérique](#). Les enseignants des collèges numériques et des lycées l@bellisés sont tout particulièrement concernés par ce sujet.

La rentrée 2017 marque également l'ouverture des **sites disciplinaires académiques rénovés** et du [site pédagogique transversal](#). Les professeurs trouveront sur ce dernier des ressources issues des sites disciplinaires et concernant des dispositifs interdisciplinaires ou des enseignements transversaux mais également des ressources spécifiquement élaborées.

Enfin, les missions d'évaluation et d'accompagnement des corps d'inspection se dérouleront désormais dans le cadre du protocole **Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations**.



2 – ORIENTATIONS DISCIPLINAIRES DE L'ANNEE A VENIR

3/6

Poursuite de la mise en œuvre des nouveaux programmes disciplinaires au collège avec une attention particulière à porter aux champs suivants :

-l'oral :

Ressources pour le CYCLE 3

<http://eduscol.education.fr/cid101008/francais-cycle-3-le-langage-oral.html>

Ressources pour le CYCLE 4

-la lecture et la compréhension de l'écrit :

Ressources pour le CYCLE 3

<http://eduscol.education.fr/cid101051/ressources-francais-c3-lecture-et-comprehension-de-l-ecrit.html>

-l'écriture :

Ressources pour le CYCLE 3

<http://eduscol.education.fr/cid99239/ressources-francais-c3-ecriture.html>

-la culture littéraire et artistique :

Ressources pour le CYCLE 3

<http://eduscol.education.fr/cid99241/ressources-francais-c3-culture-litteraire-et-artistique.html>

Ressources pour le CYCLE 4

<http://eduscol.education.fr/pid34186/francais.html>

-l'étude de la langue :

Ressources pour le CYCLE 3

<http://eduscol.education.fr/cid106031/ressources-francais-etude-langue.html>

Ressources pour le CYCLE 4

<http://eduscol.education.fr/cid105922/ressources-francais-c4-etude-de-la-langue.html>

-l'évaluation :

document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle CYCLE 3

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/74/4/RAE_Evaluation_socle_cycle_3_643744.pdf

document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle CYCLE 4

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/74/6/RAE_Evaluation_socle_cycle_4_643746.pdf

Nous invitons les enseignants de lycée à consulter ces différentes ressources dans un souci de continuité des apprentissages et d'actualisation de leurs compétences professionnelles.

Numérique au service de la pédagogie :

Le numérique au service de la pédagogie demeure un objet de réflexion et de travail. L'académie est particulièrement active dans ce domaine en lettres. Nous vous invitons à consulter **le nouveau site pédagogique disciplinaire**, qui propose informations et ressources : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/lettres>

Cette année encore se tiendra le Plan National de Formation Lettres et numérique, sur le thème suivant : « **Qu'est-ce qu'un texte pour la classe ? Corpus, texte, et interprétation** ».

Les actes et les scénarios pédagogiques des différents plans de formation organisés depuis 2010 sont consultables et téléchargeables sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/pnf-lettres/>

Enfin, nous engageons tous les professeurs à oser se saisir des outils numériques dans le cadre de scénarios pédagogiques repensés.

Des propositions pédagogiques produites dans le cadre des Travaux Académiques mutualisés sont disponibles sur le site pédagogique disciplinaire lettres ; des formations individuelles ou d'équipe permettront d'acquérir des compétences complémentaires dans ce champ.



4/6

Impulsion pédagogique de l'inspection :

Concours :

Le concours d'éloquence sera reconduit pour la neuvième année consécutive. L'an dernier, un élève de seconde professionnelle du lycée Bourdelle de Montauban a remporté le premier prix. Ce concours concerne les classes de seconde des lycées généraux, technologiques et professionnels et devrait se dérouler en janvier 2018 avec l'académie de Montpellier. Le thème de l'année est : « La République ».

Le concours d'orthographe des collégiens « Les Chevaliers des mots » verra cette année encore des équipes se mesurer pour remporter le trophée actuellement détenu par le collège de Pibrac.

Le prix des jeunes poètes de l'Académie des Jeux Floraux est l'occasion de perpétuer la tradition historique des Jeux Floraux toulousains. Cette année encore, nous vous suggérons d'y inscrire vos classes. <http://jeuxfloraux.fr/63.html>

En langues et cultures de l'Antiquité, de nombreux concours sont proposés. Nous vous incitons à y participer.

Enseignements :

Au collège :

- Les programmes de français sont définis dans le BO spécial du 26 novembre 2015. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur les deux premiers volets, qui en définissent l'esprit et donnent des indications de travail.
- Nous vous rappelons les modifications de l'épreuve de français du Diplôme National du Brevet (BO n°14 du 8 avril 2016).
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100848).
Les annales zéro sont consultables sur le site Eduscol :
<http://eduscol.education.fr/cid98239/dnb-2017.html>
- La liste « Lectures pour les collégiens », également en ligne sur Eduscol propose une sélection éclairée d'ouvrages pour enrichir les expériences de lecteurs des élèves : <http://eduscol.education.fr/cid60809/presentation.html>
L'équipe des IA-IPR de Lettres engage par ailleurs tous les professeurs à poursuivre et à étendre la mise en œuvre du *Journal Du Lecteur*, en travaillant avec le premier degré et avec les collègues des lycées, pour une continuité du parcours de lecteur de chaque élève, à inscrire éventuellement dans le parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Les programmes de Langues et Cultures de l'Antiquité sont définis dans le Bulletin Officiel n° 11 du 17 mars 2016.
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=99531

Au lycée :

- Les programmes de seconde et de première sont définis dans le BO n°9 du 30 septembre 2010.
Ressources pour la classe de seconde :
<http://eduscol.education.fr/cid59382/ressources-pour-la-classe-de-seconde.html>
Ressources pour la classe de première :
<http://eduscol.education.fr/cid59383/ressources-pour-la-classe-de-premiere.html>

Le programme définissant l'enseignement de la littérature en terminale L est paru au BO n° 8 du 13 octobre 2011. Le programme limitatif des œuvres à étudier pour l'année 2017-2018 (BO n°11 du 16 mars 2017) reconduit dans le



5/6

domaine « Lire-écrire-publier » l'étude des *Faux-Monnayeurs* et du *Journal des Faux-Monnayeurs* d'André Gide. Dans le domaine « Littérature et langages de l'image », *La Princesse de Montpensier* de Madame de Lafayette ainsi que le film de Bertrand Tavernier, *La Princesse de Montpensier*, font leur entrée au programme. Un stage à public désigné aura lieu le 19 octobre 2017.

- En Langues et Cultures de l'Antiquité, les programmes sont définis dans le BO n° 32 du 13 septembre 2013, modifiés par l'arrêté du 18 février 2013, dans le BO du 11 avril 2013. Les œuvres obligatoires inscrites au programme de la classe de terminale, fixées par le BO n°23 du 29 juin 2017 prévoient les deux œuvres suivantes : en Grec : le *Dyscolos* de Ménandre, en latin, « Le festin chez Trimalchion » (*Satiricon*, XXVII-LXXVIII), de Pétrone.
- Les deux thèmes au programme du Brevet de Technicien Supérieur pour l'année scolaire sont « l'Extraordinaire » et « Corps naturel, corps artificiel ». Les problématiques et des bibliographies détaillées sur chacun de ces deux thèmes sont disponibles dans le BOEN n° 9 du 2 mars 2017.
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113296
Un stage à candidature individuelle sera organisé les 17 octobre et 19 décembre pour les professeurs des Sections de Techniciens Supérieurs.

Formation :

- Enseignement du français langue étrangère (FLS) :
L'académie accueille chaque année de plus en plus d'élèves allophones nouveaux arrivants (plus de 2000 cette année, 1° et 2° degré). La plupart passent le DELF (diplôme d'étude en langue française, niveaux A1, A2 et B1). En raison de l'augmentation des EANA dans l'académie, il paraît donc important d'élargir le vivier des professeurs, susceptibles de prendre en charge des allophones en dispositif ou en classe ordinaire, et de contribuer à la passation du DELF.
Le CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et les enfants du Voyage) propose une formation d'une part à la certification FLE/FLS, d'autre part à l'habilitation des examinateurs du DELF. Les professeurs intéressés peuvent contacter le CASNAV à l'adresse suivante : casnav@ac-toulouse.fr.
- Certifications complémentaires Cinéma-Audiovisuel et Théâtre :
Les collègues réalisant des projets dans l'un de ces deux domaines, et qui peuvent témoigner d'une pratique de classe et d'un intérêt personnel sont invités, s'ils le souhaitent, à faire reconnaître leur expérience en présentant la certification complémentaire correspondante. Les renseignements concernant les modalités de passation des certifications complémentaires ainsi que les dates d'inscription seront publiées sur le site académique à partir d'octobre. Nous vous conseillons vivement de consulter les rapports de jury disponibles sur le site de la DAAC.
- Les inscriptions au Plan Académique de Formation 2017-2018 sont encore possibles jusqu'au 18 septembre. Le Plan de Formation et la procédure d'inscription sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :
<http://web.ac-toulouse.fr/paf/>

Inspection et accompagnement :

La campagne d'inspection 2017-2018 se tiendra dans le cadre des « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations ». Les collègues concernés par les rendez-vous de carrière ont été informés par les services du rectorat.



Un « mode d'emploi » du rendez-vous de carrière est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

6/6

A côté des inspections, l'accompagnement, individuel ou collectif, peut donner lieu à une visite en classe.

Assurés que vous êtes, comme nous le sommes, nourris par vos lectures, par votre goût pour l'écriture, la littérature et les arts et portés par le désir de faire réussir tous vos élèves, nous vous renouvelons notre confiance.

L'équipe des IA-IPR de lettres.